

UNIVERSITE PARIS NANTERRE		Poste n° : 1612
Corps :	Professeur des Universités	
Section 1 :	61	
Section 2 :		
Section 3 :		
Profil : (100 caractères maximum) <i>Cette rubrique doit décrire le profil en quelques mots. Pour une description plus détaillée, utiliser les rubriques « Enseignement / profil détaillé » et « Recherche / profil détaillé ».</i>	Traitement du signal, estimation, détection, imagerie	
Job profile : (en anglais, 300 caractères max) <i>Rubrique obligatoire</i>	Signal processing, estimation, detection, imaging	
Research fields : (cf. nomenclature) <i>Rubrique obligatoire</i>	Engineering	
Mots-clés : (cf. nomenclature, 5 mots-clés maximum)	Signal, traitement, optimisation, traitement de l'information, imagerie	

ENSEIGNEMENT	
Composante : (40 caractères maximum)	UFR Systèmes Industriels et Techniques de Communication (SITEC)
Référence composante : (40 caractères maximum)	
Profil détaillé :	Le/la futur(e) enseignant(e)-chercheur(e) enseignera le traitement du signal dans les formations de l'UFR SITEC : la licence Sciences Pour l'Ingénieur et le parcours Electronique Embarquée et Systèmes de Communication (EESC) du Master Génie Industriel. Les enseignements actuels (Filtrage numérique, Traitement statistique du signal) devront évoluer et être complétés par la proposition de cours d'introduction au Deep Learning. A moyen terme, le/la candidat(e) retenu(e) pourra prendre part à une responsabilité administrative (par exemple responsabilité d'une année de formation ou d'un parcours).
Département d'enseignement :	

Equipe pédagogique :	
Directeur de département : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Shah Nawaz Burokur 01.40.97.58.21 sburokur@parisnanterre.fr
URL du département :	https://ufr-sitec.parisnanterre.fr/

RECHERCHE	
Laboratoire 1 : (préciser le n° de l'unité de recherche)	EA4416 –Laboratoire Energétique Mécanique Electromagnétisme (LEME)
Laboratoire 2 :	
Laboratoire 3 :	
Laboratoire 4 :	
Profil détaillé :	Le/la futur(e) enseignant(e)-chercheur(e) participera aux activités de recherche menées au LEME dans le pôle EM-S (ElectroMagnétisme et Signal). Il/elle développera et animera les activités de recherche portant sur le traitement du signal, en étroite collaboration avec les 2 jeunes MCFs de la section CNU 61 associés à cette thématique. Le profil est ouvert mais le projet de recherche devra permettre d'établir des liens et une coopération avec l'activité de recherche en électromagnétisme et antennes au sein du laboratoire LEME. A titre d'exemple et de manière non exclusive, la thématique générale de recherche en traitement du signal pourrait s'inscrire dans le cadre de la théorie de la détection et de l'estimation ou de l'imagerie. En complément, une ouverture sur le Machine Learning serait bienvenue afin de développer l'interdisciplinarité au travers les différents pôles du LEME. Un investissement fort du/de la futur(e) Professeur(e) des Universités au montage, au suivi, à la réalisation et au pilotage de projets partenariaux est attendu. Le/la candidat(e) montrera une expérience avérée de coordination et/ou d'implication dans des projets financés suite à la réponse à Appels A Projets. Le/la candidat(e) devra également avoir démontré sa maturité scientifique par des (co-) directions de thèse et des publications dans des revues de référence du domaine concerné. La capacité à développer des collaborations internationales sera également un atout. Enfin, une capacité et une forte volonté de prise de responsabilités collectives dans l'écosystème local seront particulièrement attendues.
Directeur de labo : <i>Nom, Tél., Email.</i>	Vidal Philippe 01.40.97.48.55 pvidal@parisnanterre.fr

URL du labo :	https://leme.parisnanterre.fr
Descriptif du labo :	Le LEME est un laboratoire multidisciplinaire structuré autour des 3 pôles « Science et Technologie de l'Énergie », « Mécanique des Matériaux, des Structures et des Systèmes » et « Électromagnétisme et Signal ». Il couvre les sections CNU 60- 61-62-63 ce qui reste original à l'échelle d'une unité de taille moyenne (environ 30 permanents). Sur la base de cette diversité et de sa taille, le LEME peut répondre à des appels d'offre nécessitant des compétences multi-champs et pluridisciplinaires portant des problématiques aux interfaces des disciplines.

DESCRIPTION DES ACTIVITES COMPLEMENTAIRES	
--	--

MOYENS	
Moyens matériels :	
Moyens humains :	
Moyens financiers :	
Autres moyens :	

AUTRES INFORMATIONS	
Compétences particulières requises :	

AUDITION DES CANDIDATS	
L'audition inclus une mise en situation professionnelle	☐ Oui ☒ Non
Le cas échéant, description des modalités de mise en situation	

MENTION PARTICULIERE :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

**DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE
À UN POSTE DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS art 46.1°**

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur Odyssee.

Pour de plus amples informations veuillez consulter la page suivante : https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm

1. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

En fonction de votre situation et de l'article de l'emploi sur lequel vous postulez, différents documents vous sont demandés.

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.

La traduction de la présentation analytique est facultative et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère doivent être accompagnés d'un résumé en langue française.

A défaut, le dossier est déclaré irrecevable.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU CONCOURS	- Une pièce d'identité avec photographie ; - Leur arrêté de titularisation en qualité de maître de conférences ou d'enseignant-chercheur assimilé ; s'ils n'ont pas cette qualité, la possession d'une qualification aux fonctions de professeur des universités valide établie par le Conseil national des universités est contrôlée automatiquement lors de la saisie de la candidature ; - Pour les candidats qui se présentent au titre du 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 ; - Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition ; - Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents ; - Le rapport de soutenance du diplôme produit, ou une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi.
CANDIDATURES PAR LA VOIE DE LA MUTATION	- Une pièce d'identité avec photographie ; - Une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de professeur des universités et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou l'accord du chef d'établissement prévu à l'article 51 du décret du 6 juin 1984 susvisé dans le cas où cette condition de durée des fonctions n'est pas remplie ; - Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition ; - Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents ; - Le diplôme et le rapport de soutenance du diplôme produit ou, si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. Si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document.

CANDIDATURES PAR LA VOIE DU DÉTACHEMENT	- Une pièce d'identité avec photographie ; - Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à aux articles 58-1 et 58-1-1 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions; (1) - Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition ; - Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents ; - Le diplôme et le rapport de soutenance du diplôme produit ou, si le diplôme a été soutenu dans une université hors de France, une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi. Si le diplôme a été soutenu dans une université française et que le candidat n'est plus en possession du rapport de soutenance, il produira une attestation sur l'honneur et une attestation de l'établissement certifiant de l'indisponibilité du document. (1) Article 58-1 <i>Peuvent être placés en position de détachement dans le corps des professeurs des universités, selon les modalités prévues par les articles 9, 9-1 et 9-2, sous réserve qu'ils soient titulaires dans leur corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins :</i> <i>1° Les fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux professeurs des universités pour la désignation des membres du Conseil national des universités ;</i> <i>2° Les fonctionnaires appartenant à un grade ou nommés dans un emploi dont l'indice terminal est supérieur à l'indice terminal des professeurs des universités de 2e classe ;</i> <i>3° Les magistrats de l'ordre judiciaire appartenant au 1er grade ou placés hors hiérarchie ;</i>
CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ÉTRANGER	- Une pièce d'identité avec photographie ; - Une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 susvisé ; - Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en lien avec le profil du poste visé en mentionnant ceux que le candidat a l'intention de présenter à l'audition ; - Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que le candidat a l'intention de présenter à l'audition, sans excéder six documents ; - Le rapport de soutenance du diplôme produit, ou une attestation de l'établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi ; - Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...).

 **Les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap doivent impérativement le signaler au moment de la constitution du dossier sur Odysée.**

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (soit, pour la session synchronisée 2026, le 03 avril 2026).

=) Candidats à la mutation ou au détachement :

➤ Les professeurs des universités séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir :

- s'ils sont mariés, le livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné de la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune et, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont concubins, l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;

- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, une attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou une justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.

=) **Candidats en situation de handicap :**

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3^e catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Pièces à fournir :

Tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES

Le dépôt des documents s'effectue **exclusivement sur support électronique, via l'application Odysée :**

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs_Odyssee.htm



L'ensemble des documents doit être déposé en version numérique avant le 03 avril 2026 à 16h (heure de Paris).



Le dossier de candidature doit être complété intégralement pour valider la candidature.

=> Tous les documents à téléverser doivent être obligatoirement au format PDF.

Ils ne doivent pas dépasser 5Mo à l'exception du rapport de soutenance et des titres et travaux qui peuvent atteindre 10Mo.



Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt du dossier sur Odysée.

La recevabilité du dossier sera affichée à partir de la date de clôture des candidatures.